

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Activités Sources d'émissions (1)	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i> (2)	Probabilité de présence (3)	Commentaires
<b>Préparation des supports</b>	Se reporter aux activités concernées (décapage, dégraissage...) selon les supports (bois, métal, plastique). Voir notamment la FAR 1 « Usinage des métaux », la FAR 8 « Peintres en bâtiment », la FAR 21 « Rénovation et nettoyage de façades » ou la FAR 44 « Métiers du bois ».		
<b>Transvasement et préparation des peintures</b>  <b>Application</b> (pulvérisation, pinceau, rouleau, trempage)  <b>Ponçage</b>	<b>Composés inorganiques du plomb</b>	Exceptionnelle	Sous forme d'oxyde de plomb pour une utilisation en tant qu'agent siccatif.
	<b>Composés du chrome VI</b>	Exceptionnelle	Utilisés comme pigments anticorrosion (sous forme notamment de chromates de plomb, de strontium ou de zinc et de potassium). Se reporter aux FAS 25 et 27 pour un avis sur la substitution.
	<b>Composés du cadmium</b>	Exceptionnelle	Produits utilisés en tant que pigments dans certaines peintures.
	<b>Noir de carbone</b>	Possible	
	<b>Composés solubles du cobalt</b>	Possible	Produits utilisés comme siccateurs pour peintures à séchage oxydatif (carboxylates, octoate, naphthénate, néodécanoate de cobalt).
	<b>Rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb</b>	Exceptionnelle	Composé utilisé comme pigment. Se reporter à la FAS 26 pour un avis sur la substitution.
	<b>Dioxyde de titane</b>	Possible	Produit utilisé en tant que pigment et comme agent opacifiant.
	<b>Silice cristalline</b>	Possible	Utilisés en tant que charges dans certaines peintures. À noter que le talc n'est classé cancérigène que s'il contient des fibres d'amiante.
<b>Talc</b> (contenant des fibres d'amiante)	Possible		
<b>Naphtas</b> (pétrole)	Exceptionnelle	Utilisation possible comme solvants pour des applications très spécifiques. La cancérigénicité dépend de la teneur en benzène.	

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

	<b>Éthylbenzène</b>	Possible	Constituant du xylène ou « impurété » de certains solvants pétroliers.
	<b>2-Butanone oxime</b>	Possible	Utilisée en tant qu'agent « anti-peau » dans les peintures alkydes.
	<b>Pentachlorophénol</b>	Exceptionnelle	Utilisés autrefois comme agents insecticides, mais pouvant être rencontrés lors de travaux de rénovation.
	<b>Arséniate de cuivre chromaté (ACC)</b>	Exceptionnelle	
	<b>Rayonnement ultraviolet (UV)</b>	Possible	Exposition possible pour les travaux de peinture en extérieur.
<b>Séchage</b>	<b>Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)</b>	Possible	Émission possible lors du séchage de peintures contenant des dérivés naphtas.
	<b>Éthylbenzène</b>	Possible	Émission possible lors du séchage de peintures contenant des solvants pétroliers comme le xylène.
	<b>Rayonnement ultraviolet (UV)</b>	Possible	Exposition possible lors de dysfonctionnements d'unités de séchage pour des peintures UV (sur des surfaces métalliques notamment).
<b>Nettoyage des outils</b>	<b>Trichloroéthylène</b>	Possible	Solvants chlorés présents dans certains produits de nettoyage.
	<b>Dichlorométhane</b>	Possible	
	<b>Naphtas (pétrole)</b>	Possible	Utilisation possible comme solvant. La cancérogénicité dépend de la teneur en benzène.

(1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.

(2) **Cancérogène avéré** = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A **Cancérogène suspecté** = UE Catégorie 2 ou Circ 2B

(3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généralisé ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

#### Pour en savoir plus

Page web du site INRS « Réglementation et classifications des agents CMR »

<http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/cancerogenes-mutagenes/reglementation-cmr.html>

Page web du site INRS « Prévenir les risques liés aux produits CMR »

<http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/cancerogenes-mutagenes/prevention-cmr.html>

Brochure INRS « Peintures en phase aqueuse (ou peintures à l'eau). Composition, risques toxicologiques, mesures de prévention » (ED 955)

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20955>

Brochure INRS « Peintures en solvants. Composition, risques toxicologiques et mesures de prévention » (ED 971)

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20971>

Brochure INRS « Peintures en poudre. Composition, risques toxicologiques, mesures de prévention » (ED 956)

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20956>

Fiche d'aide au repérage des cancérogènes « Usinage des métaux » (FAR 1)

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=FAR%201>

Fiche d'aide au repérage des cancérogènes « Peintres en bâtiment » (FAR 8)

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=FAR%208>

Fiche d'aide au repérage des cancérogènes « Métiers du bois » (FAR 21)

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=FAR%2021>

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'INRS ou votre interlocuteur à la caisse régionale.



Fiche d'aide  
au repérage  
**FAR 22**

## Métiers de la peinture

> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérigène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

Fiche d'aide au repérage des cancérigènes « Ravalement et rénovation de façades » (FAR 44)  
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=FAR%2044>  
Fiche d'aide à la substitution « Chromate de plomb. Fabrication de peintures » (FAS 25)  
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=FAS%2025>  
Fiche d'aide à la substitution « Rouge de chromate, de molybdate et de sulfate de plomb. Fabrication de peintures » (FAS 26)  
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=FAS%2026>  
Fiche d'aide à la substitution « Chromate de strontium. Fabrication de peintures » (FAS 27)  
<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=FAS%2027>  
Document du Régime social des indépendants « Prévention des risques professionnels. Peintres en bâtiment »  
[http://www.rsi.fr/fileadmin/mediatheque/Sante/Pdf/20110808\\_depliant\\_risques\\_prof\\_peintres\\_aout2011.pdf](http://www.rsi.fr/fileadmin/mediatheque/Sante/Pdf/20110808_depliant_risques_prof_peintres_aout2011.pdf)

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'[INRS](http://www.inrs.fr) ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 22 • Mise à jour novembre 2013

Fiche disponible sur le site : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)